




It Shouldn't
Be
Expensive
To Be
Poor

 ACORN

RÉSUMÉ

Crédit Équitable

Amélioration de l'accès à des options de crédit à faible coût/à court terme pour les consommateurs à revenu faible et modéré.

Contactez-nous à l'adresse
organize@acorncanada.org
416-461-5322

ACORN Canada est un syndicat
communautaire national de
personnes à revenu faible et
modéré.

Exécutif Résumé

2023



Introduction

ACORN Canada a entrepris une étude nationale afin de générer des preuves sur la disponibilité et la sensibilisation aux options de crédit à faible coût et à court terme pour les consommateurs financiers qui font face à des vulnérabilités spécifiques dans l'accès à des alternatives de crédit équitable. L'étude fournit également plus d'informations sur les options de crédit à faible coût auxquelles les personnes peuvent accéder lorsqu'elles font face à une situation d'urgence financière.

ACORN a réalisé plusieurs études par le passé qui montrent que le manque d'inclusion financière pousse de nombreuses personnes à revenu faible et modéré à emprunter de l'argent auprès de prêteurs marginaux à des taux d'intérêt exorbitants. Cependant, il existe des preuves insuffisantes concernant le type d'options de crédit à faible coût disponibles pour les consommateurs, si les personnes à revenu faible à modéré et financièrement vulnérables en sont conscientes, et les obstacles auxquels elles sont confrontées pour y accéder.

Dans l'ensemble, l'étude conclut qu'il existe un nombre très limité d'options de crédit à faible coût ou équitable pour les personnes à revenu faible et modéré, et parmi celles qui existent, l'échelle de ceux qui peuvent y accéder est très limitée. Cela est basé sur une revue de la littérature ainsi que sur les résultats d'une enquête menée par ACORN auprès de ses membres.

Le rapport couvre trois aspects spécifiques :

- Analyse de la nature et de l'étendue de la dette à taux élevé des ménages au Canada.
- Analyse des options de crédit à faible à moyen coût au Canada et dans certaines autres juridictions.
- Résultats de l'enquête nationale en ligne administrée aux membres d'ACORN à l'échelle nationale.

Méthodologie

L'étude comprenait une collecte de données primaire et secondaire. La phase initiale comprenait une analyse de la littérature existante pour comprendre la nature et l'étendue de la dette parmi les ménages canadiens ainsi que les options de crédit à faible à moyen coût disponibles auprès des banques et autres institutions. La deuxième phase comprenait deux groupes de discussion nationaux et une enquête en ligne nationale auprès des membres d'ACORN à l'échelle nationale. Une enquête en ligne a été envoyée à tous les contacts de la base de données d'ACORN à l'échelle nationale entre février et mars 2023. Elle a été envoyée dans les deux langues officielles, le français et l'anglais. Un total de 623 réponses ont été reçues.

ACORN compte 24 chapitres de quartier dans 10 villes à travers le pays. Les provinces où ACORN a établi des chapitres comprennent l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. Par conséquent, les réponses reçues proviennent principalement de ces provinces, la majorité provenant de l'Ontario, compte tenu de l'historique du travail d'ACORN dans la province depuis 2004.

Dans le cadre de cette recherche, les catégories suivantes ont été adoptées pour définir les différents types de crédit (en particulier le Taux Annuel Effectif Global ou TAEG).

- Faible : 0-9%
- Modéré : 10-20%
- Moyen : 21-30%
- Élevé : 31-45%
- Extrêmement élevé : Plus de 45%

Résultats de l'analyse de la nature et de l'ampleur de la dette des ménages au Canada

- La dette des ménages chez les Canadiens augmente, notamment en raison des changements dans le contexte économique global, y compris les effets continus de la pandémie et l'inflation actuelle record. Par exemple, les enquêtes du FCAC montrent que de plus en plus de personnes empruntent de l'argent, y compris auprès de prêteurs à taux élevé.
- Les personnes à revenu faible et modéré portent principalement des formes de dette non garanties, qui sont généralement des prêts à tempérament, des prêts sur salaire, etc., et non des dettes hypothécaires.
- Le manque d'accès adéquat aux institutions et/ou produits bancaires traditionnels force de nombreux consommateurs à revenu faible et modéré à se tourner vers des prêteurs marginaux (souvent appelés services financiers alternatifs) qui facturent des taux d'intérêt exorbitants.

Les dernières études indiquent que de nombreux ménages canadiens sont extrêmement vulnérables ou financièrement précaires. Alors que de nombreux ménages ne sont pas financièrement résilients, le pourcentage est particulièrement élevé parmi les ménages à revenu faible à modéré et certaines autres populations telles que les communautés autochtones, les parents célibataires et ceux qui connaissent une volatilité significative des revenus.

Résultats de l'analyse de la nature et de l'ampleur de la dette des ménages au Canada

Une analyse des options de crédit à faible coût existantes a été réalisée. Au niveau national, deux produits sont disponibles : le produit My Money lancé par Postes Canada et la Banque TD, et le financement Accord D de Desjardins. Alors que le produit de Postes Canada a été interrompu, le produit de Desjardins a une portée limitée car il nécessite que l'individu dispose d'un compte-chèques et d'une carte de crédit de Desjardins. De plus, la plupart des autres produits localement disponibles et commercialisés comme des alternatives aux prêts sur salaire sont proposés par des caisses populaires qui sont disponibles dans une zone géographique limitée. Certaines provinces ou villes disposent de banques de loyers qui aident les locataires à faible revenu qui sont en retard de paiement. Mais comme le souligne Spotton Visano (2018), les alternatives financières qui existent aujourd'hui sont un ensemble de solutions ponctuelles et auront un impact limité en raison de leur caractère ad hoc.

Résultats de l'enquête nationale

De nombreux consommateurs à revenu faible à modéré se trouvent en situation financière précaire.

- Plus de la moitié des répondants ne peuvent pas couvrir les dépenses d'un mois.
- Environ 40 % des répondants tomberaient en dette s'ils devaient faire une dépense imprévue de 500 \$ aujourd'hui.
- 70 % des répondants sont actuellement endettés.
- 40 % des répondants ont connu de graves difficultés financières en raison de la pandémie et/ou de l'inflation.
- Plus de la moitié des répondants ont dû emprunter de l'argent au cours des 12 derniers mois.
- Parmi ceux qui ont déclaré avoir dû emprunter de l'argent, la plus grande proportion de personnes ont utilisé leur carte de crédit (36 %), suivie d'un membre de la famille/un ami (18 %) ou de la banque (17 %). Près de 22 % ont dû faire appel à un prêteur sur salaire ou à tempérament.
- 30 % des répondants ont souvent ou mensuellement besoin d'emprunter de l'argent.
- Seuls 16 % des répondants ont mentionné qu'ils n'avaient jamais eu besoin d'emprunter de l'argent.

Très peu d'options de crédit à coût moyen et faible existent.

1. Lorsqu'on leur demande ce qu'ils font en premier lors d'une situation financière difficile, seulement 7 % des répondants se rendent à la banque. Environ 31 % d'entre eux utilisent une carte de crédit, suivis de près par 29 % qui s'adressent à leur famille ou à un ami. Un répondant sur dix a déclaré qu'il se tourne vers un prêteur sur salaire ou à tempérament.
- Une grande majorité, soit 87 % des répondants, ont déclaré ne pas être au courant de toutes les options de crédit à taux d'intérêt moyen ou bas (intérêt annuel inférieur à 30 %) ou d'autres sources de fonds d'urgence pour les personnes à faible ou modeste revenu qui ne peuvent pas accéder au crédit auprès des grandes banques (à l'exclusion des cartes de crédit et des marges de crédit des banques/caisses populaires traditionnelles).
- Les deux options de crédit à coût moyen à faible coût disponibles à l'échelle nationale dont les gens semblent être quelque peu conscients ou qu'ils ont utilisées dans le passé incluent le produit Mon Argent de Postes Canada-TD (le produit a maintenant été interrompu) et Desjardins. Le seul autre produit de crédit local dont quelques personnes avaient connaissance ou qu'elles avaient utilisé était le Prêt Juste et Rapide de Vancity proposé par une caisse populaire en Colombie-Britannique.
- 22 % des répondants ont pu accéder à des banques de loyers, à des subventions de loyers ou à d'autres programmes d'aide au loyer, et parmi ceux-ci, 41 % ont pu en bénéficier.

Les consommateurs à revenu faible à modéré sont contraints d'emprunter auprès de prêteurs prédateurs.

- Environ 20 % des répondants ont dû contracter un prêt à coût élevé, comme un prêt sur salaire, un prêt à tempérament ou tout autre prêt à coût élevé, avec un taux d'intérêt annuel supérieur à 30 % au cours des 12 derniers mois.
- Près d'un tiers des répondants ont dû contracter très souvent un prêt à coût élevé, c'est-à-dire chaque mois au cours de l'année écoulée. De plus, 18 % ont déclaré avoir souvent eu recours à ce type de prêt au cours des 12 derniers mois.
- La principale raison de contracter un prêt à coût élevé était de couvrir les dépenses courantes telles que le loyer, l'épicerie, etc. D'autres raisons, moins courantes, incluaient les réparations de voiture (20 %), les frais médicaux (19 %), les dépenses liées aux animaux de compagnie (11 %) et l'amélioration du score de crédit (10 %).
- Un tiers des répondants ont déclaré que leurs prêts ont été refinancés à plusieurs reprises, tandis que 20 % ont mentionné qu'ils ont été refinancés au moins une fois. Le refinancement est une tactique couramment utilisée par les prêteurs prédateurs pour maintenir les personnes dans le piège de la dette indéfiniment.
- Les conséquences signalées par les personnes qui ont effectué la plupart de leurs paiements de prêt à temps incluent l'incapacité d'acheter des nécessités de base (66 %), suivie de l'incapacité à payer d'autres factures (48 %), la réduction de l'épargne pour la retraite (40 %), le report d'un rendez-vous médical nécessaire (29 %) et des frais de découvert (26 %).
- Les conséquences signalées par les répondants s'ils NE pouvaient PAS effectuer la plupart de leurs paiements de prêt à temps comprenaient le stress, l'anxiété et la dépression (80 %), suivis de l'endettement accru (72 %), de l'effet négatif sur le score de crédit (67 %) et de la nécessité de déposer une proposition de consommateur ou de faire faillite (11 %).
- Environ 60 % des répondants étaient très insatisfaits du prêt à coût élevé. Très peu de personnes ont évalué leur expérience comme satisfaisante ou très satisfaisante.

Un accès limité aux institutions/banques traditionnelles et à leurs produits.

- Environ 40 % des répondants ont déclaré que les produits des banques ou des coopératives de crédit n'étaient "pas du tout utiles" en cas de difficultés financières.
- Environ 19 % des répondants étaient membres d'une coopérative de crédit. Un quart des répondants qui étaient membres d'une coopérative de crédit ont utilisé une option de crédit à faible coût auprès de celle-ci.
- En ce qui concerne les produits bancaires tels que la ligne de crédit, le petit prêt, la carte de crédit, la protection contre les découverts, l'annulation des retenues sur les chèques, les comptes sans frais, et s'ils les ont obtenus, le nombre de personnes qui ont reçu l'un de ces produits bancaires était systématiquement inférieur à celui des personnes qui en ont fait la demande. La différence était particulièrement prononcée en ce qui concerne les petits prêts, la protection contre les découverts et la carte de crédit, qui peuvent tous être extrêmement utiles en cas de crise financière.
- Les principales raisons de ne pas utiliser les services bancaires/financiers habituels étaient un refus antérieur de la part de la banque (46 %), le sentiment d'être jugé en allant à la banque (30 %), le manque de confiance dans les banques ou le fait que les banques aient retiré de l'argent du compte sans leur consentement (24 %) ; ainsi que le fait que les banques sont peu conviviales et rendent les répondants nerveux (22 %).

Recommandations politiques



- Soutenir les alternatives de prêt équitable
- Renforcer l'inclusion financière
- Réduire le taux d'intérêt criminel des prêts prédateurs

Recommandations politiques

Sur la base des conclusions de cette étude, voici les mesures politiques que le gouvernement fédéral pourrait envisager pour améliorer l'accès à un crédit équitable.

1

Soutenir les alternatives de prêt équitable:

- Le gouvernement fédéral doit créer un programme fédéralement financé de Prestation de Crédit Équitable afin que toutes les personnes à faible revenu aient accès à des options de crédit à faible coût en cas d'urgence.
- Le gouvernement fédéral devrait soutenir les services bancaires postaux. L'infrastructure de Postes Canada peut être utilisée pour garantir que les personnes à faible revenu aient accès à des prêts à faible coût en cas d'urgence financière.

2

Renforcer l'inclusion financière:

L'une des principales raisons pour lesquelles tant de personnes doivent se tourner vers des prêteurs prédateurs est qu'elles ont un accès limité aux services bancaires. ACORN continue de plaider en faveur de solutions bancaires équitables et abordables offertes par les principales banques du Canada.

- ACORN réitère son appel au gouvernement fédéral pour réduire les frais de chèque sans provision de 48 \$ à 10 \$.
- Le gouvernement fédéral devrait éliminer les frais de découvert et les banques devraient offrir une protection contre le découvert à tous les clients.

3

Réduire le taux d'intérêt criminel des prêts prédateurs:

- Comme promis dans le Budget fédéral 2023, le gouvernement fédéral doit immédiatement réduire le taux d'intérêt criminel des prêts à tempérament de 47 % TAEG (Taux Annuel Effectif Global) à 35 % TAEG (42 % TAEG effectif). Ce plafond d'intérêt devrait inclure tous les frais et coûts associés tels que l'assurance.
- Le taux d'intérêt devrait être encore réduit à 30 % ou 20 % plus le taux de la Banque du Canada ou le taux le plus bas des deux.
- Le gouvernement fédéral doit faire respecter les réglementations et rendre la contestation des violations accessible aux emprunteurs. Actuellement, il est presque impossible pour un emprunteur de contester un prêteur prédateur ou de les traduire en justice s'ils sont victimes d'exploitation.